

Fonds Sélect mondial AGF - série FNB
AGSL

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Sélect mondial AGF - série FNB. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements AGF Inc. au 1-888-584-2155 ou à l'adresse AGFETF@agf.com, ou visitez le www.AGF.com.

Avant d'investir dans ce FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

La TSX a approuvé l'inscription de ces titres à la cote, à condition que Placements AGF Inc. répondent à toutes les exigences de la TSX, notamment la distribution de ces titres à un nombre minimum d'actionnaires publics, au plus tard le 14 novembre 2026.

BREF APERÇU

DATE DE CRÉATION DU FNB :	14 novembre 2025
VALEUR TOTALE AU 31 octobre 2025 :	Données n.d. - nouvelle série FNB
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) :	Données n.d. - nouvelle série FNB
GESTIONNAIRE DU FONDS :	Placements AGF Inc.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :	Placements AGF Inc.
DISTRIBUTIONS :	Annuelles en décembre

INFORMATION SUR
LES OPÉRATIONS

(12 mois se terminant le 31 octobre 2025)

SYMBOLE BOURSIER :	AGSL
CUSIP :	00792X109
BOURSE :	Bourse de Toronto (TSX)
MONNAIE :	\$CAN
VOLUME QUOTIDIEN MOYEN :	Données n.d. - nouvelle série FNB
NOMBRE DE JOURS DE NÉGOCIATION :	Données n.d. - nouvelle série FNB

INFORMATION SUR
L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX

(12 mois se terminant le 31 octobre 2025)

COURS DU MARCHÉ :	Données n.d. - nouvelle série FNB
VALEUR LIQUIDATIVE :	Données n.d. - nouvelle série FNB
ÉCART ACHETEUR-VENDEUR MOYEN :	Données n.d. - nouvelle série FNB

Pour obtenir des renseignements à jour concernant le bref aperçu du FNB et l'information sur les opérations et l'établissement du prix, visitez le site www.AGF.com.

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

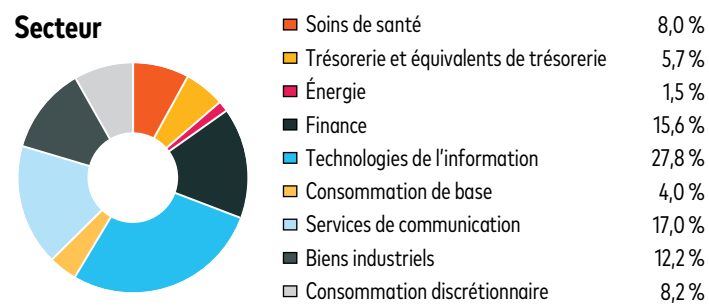
L'objectif du FNB est d'obtenir une croissance du capital supérieure à la moyenne en investissant principalement dans des actions de sociétés situées partout dans le monde qui sont dotées d'un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 octobre 2025. Ces placements seront amenés à changer.

Dix principaux placements (31 octobre 2025)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,7 %
2. NVIDIA Corp.	5,6 %
3. Tokyo Electron Ltd.	4,7 %
4. Apple Inc.	4,6 %
5. Tencent Holdings Ltd.	4,5 %
6. L3Harris Technologies Inc.	4,4 %
7. Meta Platforms Inc.	4,2 %
8. Broadcom Inc.	4,2 %
9. Danaher Corp.	3,6 %
10. Crowdstrike Holdings Inc.	3,2 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	44,7 %
Nombre total de placements :	36

Répartition des placements (31 octobre 2025)



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB consiste à regarder les variations de son rendement au fil du temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements AGF Inc. estime que le niveau de volatilité de ce FNB est **moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » et « Risques propres aux OPC » dans le prospectus pertinent au FNB.

Aucune garantie

Les ETF n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de la série FNB du FNB; ce rendement est calculé à partir de la valeur liquidative (VL) du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de la série FNB du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la série FNB du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de la série FNB du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau FNB.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ? AUX INVESTISSEURS QUI :

- recherchent le potentiel de croissance des actions de sociétés internationales
- ont des objectifs à long terme
- ont une tolérance modérée au risque

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Les frais associés au FNB comprennent les frais de gestion, les frais d'administration fixes, tous frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes, la quote-part de RFG du FNB, s'il y a lieu, se rapportant à tout fonds sous-jacent et les frais relatifs aux opérations. Les frais de gestion annuels associés à la série FNB représentent 0,80 % de la valeur de la série FNB et les frais d'administration fixes associés à la série FNB représentent 0,11 % de la valeur de la série FNB. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle série FNB, les données sur les frais d'exploitation qui ne font pas partie des frais d'administration fixes et les frais relatifs aux opérations ne sont pas encore disponibles.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Le FNB ne facture pas de commission de suivi.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Placements AGF Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Placements AGF Inc.
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario)
M5J 0G1

Téléphone : 905-214-8206
Sans frais : 1-888-584-2155
Site Web : www.AGF.com
Courriel : AGFETF@AGF.com